

MAIRIE
de
COMBRONDE



- **CONSEIL MUNICIPAL**
- **SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021**
COMPTE RENDU DE SEANCE

DATE DE LA CONVOCATION : 6 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE PRESENTS : 15

ABSENT : 1

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 18

Le compte rendu de la séance du 8 septembre 2021 a été approuvé à 17 pour et une abstention.

ORDRE DU JOUR

- CC Combrailles Sioule et Morge approbation du rapport de la CLECT
- Paiement des heures supplémentaires et complémentaires
- SIEG Eclairage en LED Terrain d'Entraînement
- Dépôt de demande d'autorisation de Subvention du Conseil Départemental concernant l'assainissement rues de la libération, des Tuiliers et l'Hôtel de Ville
- Réfection Dojo « Choix des entreprises »
- Cimetière - Reprise des concessions et travaux annexes
- Ecole primaire – ouverture d'une classe – achat de mobilier
- DM n°2 Budget Communal Fonctionnement
- Questions diverses

CC Combrailles Sioule et Morge : approbation du rapport de la CLETC – septembre 2021 N° 61-2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CLETC s'est réunie le 20 septembre 2021 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant trois compétences :

1 - Le montant de l'évaluation des charges au titre des fluides pour les locaux mis à disposition pour les ALSH (à compter de l'exercice 2021)

En mai 2021, les communes qui n'avaient pas fait l'objet d'un transfert de charges ont été consultées pour fournir les éléments budgétaires relatifs aux consommations de fluides pour les bâtiments mis à disposition au profit des ALSH.

En appliquant un prorata sur les surfaces et les temps utilisés par les ALSH, il ressort les évaluations suivantes :

	<i>Transfert de charges de la commune vers l'EPCI</i>
Charbonnières-les-Vieilles	464,30 €
Les Ancizes-Comps	759,18 €
Loubeyrat	538,05 €
Saint-Georges-de-Mons	1 327,19 €

2. Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2022)

La CLETC a procédé, sur demande des communes, aux ajustements suivants :

Augmentation du transfert de charge

Commune	Objet	Montant du transfert de charge au 01/01/2021	Montant de la modification	Montant du transfert de charge au 01/01/2022
POUZOL	Augmentation du transfert de charge au titre des dépenses d'entretien de la voirie	6 000 €	+ 8 000 €	14 000 €

Diminution du transfert de charge

Commune	Objet	Montant du transfert de charge au 01/01/2021	Montant de la modification du transfert de charges	Montant du transfert de charge au 01/01/2022
CHAMPS	Diminution du transfert de charge au titre des dépenses d'entretien de la voirie	2 462,16 €	2 000 €	462,16 €
LISSEUIL	Diminution du transfert de charge au titre des dépenses	10 000 €	2 000 €	8 000 €

	d'investissement de la voirie			
SAINT-GAL-SUR SIOULE	Diminution du transfert de charge au titre des dépenses d'entretien de la voirie	9 000 €	6 000 €	3 000 €

3. Correction du transfert de charges pour la compétence restauration scolaire sur la commune de MANZAT (à compter de l'exercice 2021)

Lors du bilan budgétaire 2020 du budget « restauration collective », il a été relevé une différence sur la déclaration d'origine de la commune de MANZAT, liés à une évolution des pratiques. Il est donc proposé de rectifier la charge des repas adultes vendus.

Déficit du service restauration scolaire pour la commune de MANZAT (avant correction)	Correction apportée :	Déficit du service restauration scolaire (après correction)	Augmentation des charges transférées
51 232,00 €	+ 892,80 €	52 124,80 €	+ 892,80 €

En séance, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité.

La réglementation stipule que le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. En effet l'évaluation des charges transférées « est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts ».

En effet, le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commune membre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à seize pour et deux abstentions :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus ;

Paiement des heures supplémentaires et complémentaires N° 62-2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que les agents titulaires, contractuels à temps complet ou non complet peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE : que les agents dans le cadre d'emploi de :

- adjoint techniques territorial
- adjoint technique territorial principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe
- rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
- ATSEM principal de 1^{ère} classe
- adjoint administratif territorial
- adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe

peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, ou complémentaires

AUTORISE : le Maire à exécuter cette décision.

TERRAIN D'ENTRAINEMENT – PASSAGE DE L'ECLAIRAGE EN LED N° 63-2021

Monsieur POUZADOUX expose aux membres du conseil municipal que le SIEG vient d'obtenir une subvention conséquente de l'Agence Nationale du Sport pour convertir les éclairages des complexes sportifs extérieurs en LED.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie – SIEG 63, auquel la commune est adhérente et il s'avère que le passage en LED du terrain d'entraînement permettrait une baisse de

- puissance de 37%,
- de la consommation de 5200 kWh (ce qui correspond environ à une économie de 1000.00€)
- et de la production en CO² de 0.4 tonnes.

C'est donc une superbe opportunité pour rénover et moderniser l'éclairage de cet équipement. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 24 000.00€ HT.

Conformément aux décisions prises par le comité syndical le 17/09/2011, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'écotaxe, soit 12 000.00 €. **Avec le financement de l'Agence Nationale du Sport, la part communale revient à 7 860.00€.**

La totalité de la TVA sera récupérée par le SIEG.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à dix-sept pour et une abstention :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par monsieur Jean-Paul Pouzadoux 1^{er} adjoint,
- **CONFIE** la réalisation des travaux au SIEG du Puy de Dôme sur le programme 2021,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tous les documents permettant la réalisation de la présente délibération

ASSAINISSEMENT – PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION N° 64-2021

Monsieur Pouzadoux rappelle que les travaux de la tranche ferme du programme assainissement 2019 sont terminés. Compte tenu des urgences, de l'évolution des prix des matières premières et de la programmation des travaux de voirie du Conseil Départemental, Jean-Paul Pouzadoux propose de passer un nouveau marché et de ne pas affermir la tranche conditionnelle du précédent marché :

- En tranche ferme, sera traitée la rue des Tuiliers avec la création d'un réseau EU et la transformation d'un réseau unitaire en EP avec renforcement et réfections ponctuelles.
- En tranche conditionnelle, sera créé un réseau EU rue de la libération

Le cabinet Egis Eau, estime, compte tenu de la hausse des prix, le montant des travaux comme suit :

Tranche ferme	Montant des travaux	
	EU	EP
Rue des Tuiliers : création d'un réseau EU	110 590,09 €	
Rue des Tuiliers : transformation du réseau unitaire en réseau EP avec renforcement et réfections ponctuelles		54 487,87 €
Total tranche ferme		165 077,96 €
Tranche conditionnelle	EU	EP
Rue de la Libération : création d'un réseau EU	44 273,14 €	
Total tranche conditionnelle		44 273,14 €
Total des travaux : (74 % en EU et 26% de EP)		209 351,10 €
Frais annexes	EU	EP
Ingénierie	23 043,97 €	8 096,53 €
Topographie	1 480,00 €	520,00 €
Tests préalables des réseaux*	5 920,00 €	2 080,00 €
Investigations complémentaires	1 480,00 €	520,00 €
Divers et imprévus	9 256,22 €	3 252,18 €
Total des frais annexes		55 648,90 €
Total des travaux et des frais en EU en HT	196 043,42 €	
Total des travaux et des frais en EP en HT		68 956,58 €
Total des travaux et des frais		265 000,00 €
TVA des travaux et des frais en EU	39 208,68 €	
TVA des travaux et des frais en EP		13 791,32 €
Montant total TTC en travaux en EU	235 252,10 €	
Montant total TTC en travaux en EP		82 747,90 €
Montant total TTC		318 000,00 €
* nécessité de contrôler tous les réseaux en vue du reclassement de la voirie rue des Tuiliers		

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **CONFIRME la programmation des travaux de mise aux normes des réseaux de la rue des Tuiliers et de la rue de la Libération,**
- **DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget assainissement 2022 à savoir 318 000.00 € en tout**
- **AUTORISE le maire à déposer les dossiers de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour l'ensemble de ces travaux.**

REHABILITATION DU DOJO – CHOIX DES ENTREPRISES N° 65-2021

Notre demande additionnelle de FIC pour les travaux de réfection du Dojo sera examinée par la commission permanente du Conseil départemental fin novembre 2021 mais nous avons obtenu l'autorisation de commencer les travaux.

En effet, comme les délais d'intervention de certains corps de métiers sont assez longs, Il est nécessaire de fixer rapidement les plannings.

Il convient d'autoriser le maire à passer commande :

- de la réfection de la toiture ,du redressement de la charpente auprès de l'entreprise LINDRON pour la somme de 36 863 € HT soit 44 235,6 € TTC,
- du changement des fenêtres auprès de l'entreprise Menuiserie BONNE pour un montant de 25 412.28 HT soit 26 863.96 TTC
- et de l'isolation des combles non aménageables à l'entreprise LOGC ENERGY pour un montant de 3 737.76 HT soit 4 027.55 TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE CHOISIR l'entreprise LINDRON pour la réfection de la toiture et du redressement de la charpente pour 36 863.00 € H.T. soit 44 235.60 € TTC,**
- **DECIDE DE CHOISIR l'entreprise Menuiserie BONNE pour le changement des fenêtres pour un montant de 25 412.28 HT soit 26 863.96€ TTC,**
- **DECIDE DE CHOISIR l'entreprise LOGIC Energy pour l'isolation des combles non aménageables pour un montant de 3 737.76 € HT soit 4 027.55 € TTC,**
- **DEMANDE que l'ensemble des crédits nécessaires à cette opération soient inscrits au budget 2021,**
- **AUTORISE le maire à signer tous les documents permettant la réalisation de la présente délibération.**

CIMETIERE – REPRISE DES CONCESSIONS ET TRAVAUX ANNEXES N° 66-2021

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2021 les prix de rachat des monuments et des tombes abandonnés ont été fixés.

Il est nécessaire aujourd'hui :

- De lister les tombes abandonnées qui feront l'objet d'une reprise
- De choisir une entreprise pour faire les travaux annexes à savoir vider les caveaux et les tombes existants et transférer les restes dans l'ossuaire communal.

Sont à reprendre :

- Plusieurs tombes simples : C 25, C 114, C 380, C 381, C 382 et C 383
- Pour les tombes doubles : C 16, C 17, C21, C22, C24, C27, C 68, C 69 et C 71
- Pour les tombes triples : C29
- Pour les caveaux simples : C14 et C 265
- Pour les caveaux doubles : C 162, C 163, C 99

Jean-Michel GRIVOTTE, après consultation de plusieurs entreprises de pompes funèbres, propose pour la reprise des 21 tombes et les travaux annexes l'entreprise Tixier - Chavaroux pour 14 750€ HT soit 17 700.00€ TTC (soit 550.00€ H.T. par tombe simple, 680.00€ H.T. pour une tombe double, 750.00€H.T. pour une tombe triple, 660.00€ H.T. pour un caveau simple et 960.00€ H.T. pour un caveau double)

L'adjoint délégué précise que ces reprises se feront progressivement sur une période de 4 à 5 ans et que des acomptes pourront être payés à l'entreprise suivant le nombre de tombes ou de caveaux repris annuellement. Les premières tombes seront reprises dans le courant des mois de novembre et décembre 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE la reprise des 21 concessions numérotées : C 25, C 114, C 380, C 381, C 382, C 383, C 16, C 17, C21, C22, C24, C27, C 68, C 69, C 71, C29, C14, C 265, C 162, C 163 et C 99**

- **AUTORISE** le maire à passer commande auprès de l'entreprise Tixier - Chavaroux pour un montant de 14 750 € HT soit 17 700 € TTC correspondant à la reprise de 21 tombes au total en accord avec notre décision de reprendre la totalité des concessions abandonnées
- **AUTORISE** le maire a payer l'entreprise Tixier-Chavaroux par acompte en fonction du nombre de tombes reprises annuellement,
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires à cette opération soient inscrits aux budgets des 5 prochaines années en fonction d'un devis établi annuellement par l'entreprise.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents permettant la réalisation de la présente délibération.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GARCEAU

ECOLE PRIMAIRE – OUVERTURE DE CLASSE – ACHAT DE MATERIEL N° 67-2021

Le maire rappelle qu'en septembre dernier, une classe de primaire a été réouverte. Les enseignants ont demandé que du matériel soit renouvelé ou acheté : des tables, des chaises modulables, une armoire et deux tabourets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'achat de matériel scolaire chez Manutan collectivités pour la réouverture d'une classe de primaire pour un montant de 4 480.97 € H.T. soit 5 377.17 € TTC,
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires à cette opération soient inscrits au budget 2021 lors de la prochaine décision modificative, opération 1014 acquisition de matériel au compte 2184 mobilier,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents permettant la réalisation de la présente délibération.

**BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT 2021- DECISION MODIFICATIVE N° 2
N° 68-2021**

Madame Bertin informe que la commission finances s'est réunie ce lundi 11 octobre 2021 pour faire le point sur la situation budgétaire de la commune avec une date d'arrêté au 30 septembre 2021.

Il est nécessaire de faire des modifications budgétaires pour tenir compte de la réalité des recettes et des dépenses réalisées :

Ci-dessous le tableau de rééquilibrage budgétaire de la DM n°2 :

63116 Code INSEE	COMBRONDE Combronde - Budget Général	DM n°2 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

REEQUILIBRE BUDGETAIRE DU 30/09/2021

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8067 : Fournitures scolaires	0,00 €	6 289,43 €	0,00 €	0,00 €
D-811 : Contrats de prestations de services	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8135 : Locations mobilières	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-815221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-815231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-815232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-81551 : Matériel roulant	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8156 : Maintenance	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8161 : Assurance multirisques	0,00 €	571,83 €	0,00 €	0,00 €
D-8182 : Documentation générale et technique	0,00 €	55,49 €	0,00 €	0,00 €
D-8232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8237 : Publications	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8261 : Frais d'affranchissement	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8282 : Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00 €	192,31 €	0,00 €	0,00 €
D-83512 : Taxes foncières	0,00 €	1 728,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	72 137,16 €	0,00 €	0,00 €
D-8218 : Autre personnel extérieur	30 391,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8411 : Personnel titulaire	0,00 €	7 801,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	4 581,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8474 : Versements aux autres oeuvres sociales	0,00 €	182,40 €	0,00 €	0,00 €
D-8478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	2 585,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	30 391,60 €	16 839,40 €	0,00 €	0,00 €
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 327,00 €
R-8459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	283,77 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 610,77 €
D-7391171 : Degré de taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	17,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	17,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8553 : Service d'incendie	0,00 €	903,84 €	0,00 €	0,00 €
D-85548 : Autres contributions	0,00 €	44 880,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8556 : Autres contributions obligatoires	4,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85868 : Autres	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 054,20 €	46 784,84 €	0,00 €	0,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 834,02 €

(1) y compris les restes à réaliser

53116 Code INSEE	COMBRONDE Combronde - Budget Général	DM n°2 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

REEQUILIBRE BUDGETAIRE DU 30/09/2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-70668 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 643,55 €
R-70876 : Par la GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,02 €	0,00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 850,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,02 €	37 327,57 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	107 244,00 €	0,00 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76,00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 405,00 €
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0,00 €	0,00 €	10 405,00 €	0,00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 457,40 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	117 649,00 €	13 178,40 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 763,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 063,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	1 518,00 €	0,00 €
R-748314 : Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 826,00 €
R-74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 780,00 €
R-74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	39 757,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	41 276,00 €	178 032,00 €
R-7558 : Autres produits divers de gestion courants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	4,32 €	0,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	35,00 €	0,00 €
R-7758 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 947,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	39,32 €	1 947,00 €
Total FONCTIONNEMENT	32 449,00 €	133 878,20 €	158 963,34 €	280 085,74 €
Total Général		101 132,40 €		101 132,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à dix-sept pour et une abstention :

VOTE la décision modificative n°2 du budget communal 2021

QUESTIONS DIVERSES

François MOULIN :

Fait remonter l'information d'administrés qui se plaignent des installations des gens du Voyage sur la Commune.

Réponse Alain Espagnol : le dossier est lancé et avance. La commune travaille avec la Communauté de Commune Combrailles Sioule et Morge sur le sujet. Il faut identifier des terrains pour les installer. Il y aura possibilité lors de la révision du PLU de créer un projet « Air de petit passage »

Patrick Laparrat :

1ere question : Demande des informations sur la non présence de conseillers lors des conseils municipaux à répétition.

Réponse Alain ESPAGNOL : les conseillers s'il ne sont pas excusés au bout de 3 fois peuvent être exclus mais des conseillers non présents avec une procuration restent dans leurs fonctions.

2eme question remarque sur le délai de parution du compte-rendu

Réponse Alain ESPAGNOL nous faisons au plus rapide

3ème question : demande si le conseil municipal s'est intéressé au problème de la société DASCHER sur le Parc de l'Aize

Réponse Alain ESPAGNOL il s'est renseigné sur les problèmes ; c'est un souci interne

Réponse Jean-Paul POUZADOUX : je me suis rendu sur place pour rencontrer les grévistes

4^{ème} question : l'Eclairage du Terrain d'Honneur absence de clef de projecteurs lors d'un match

Réponse de Jean-Paul POUZADOUX la clef a été ramassée car usage abusif à ce jour elle est de nouveau remise en place.

Dernière demande il serait judicieux de prévoir une réunion entre le Foot et le Rugby pour souci de planning d'occupation de terrain.

Sébastien NONY :

Demande de la Ste de Chasse de Combronde : Ou peut-on installer nos remorques ?

Réponse : au garage Communal RDV prit avec Jean-Paul POUZADOUX le lundi 18 octobre au matin

Fin du Conseil 21h57

Tour des Adjoints :

Bernard GARCEAU

Il informe le conseil municipal qu'une visite de contrôle de sécurité a lieu au groupe scolaire le lundi 18 octobre 2021. Que cette visite se fait tous les 3 ans et qu'un rapport en ressort. Le dernier est de l'année 2016 et que toutes les remarques ont été prises en compte. Il faut savoir qu'avant la période de 1991 l'établissement était en catégorie 5 et n'avait pas besoin de contrôle de sécurité. Maintenant le groupe scolaire est en catégorie 4.

Les rideaux de l'école maternelle sont à réparer ; la couturière de Combronde peut à moindre coût les remettre à neufs.

Monsieur Garceau était présent à la réunion du SIEG Territoire Sioule et Morge ; il transmettra un compte-rendu aux conseillers.

Jean-Paul POUZADOUX

Informe que le Multisport est installé et sera opérationnel semaine 42 pour les écoles, les associations et les administrés

Un câble de comptage véhicules est installé aux l'entrées de Combronde pour mesurer les vitesses et le nombre de véhicules jours

Il a reçu des estimatifs de voirie pour 2022

Rues de Barbet et Féolhac 90 000 euros

Rue de la Libération 10 000 euros

Rue des Caves 35 000 euros

Il informe aussi qu'il a rendez-vous lundi place de la Poste à 15h30 avec la société Serange concernant la rénovation de l'illumination du Bourg de Combronde avec une entreprise basée à Chaluset

Christine BERTIN

CCAS :

- Conseil CCAS prévu le mercredi 20 octobre à 18h
- Collecte de vêtements, chaussures, sacs, ce vendredi après-midi et samedi matin à la maison du Peuple

- Collecte de la Banque alimentaire à préparer pour le dernier week-end de novembre
- Ateliers CLIC sur septembre et octobre : lave émaillée (grand succès), informatique débutant, tissage couture à démarrer semaine prochaine (obligé de stopper les inscriptions)
- Participation début octobre à l'action semaine bleue des séniors organisée par le Clic de Riom en collaboration avec notre Communauté de Commune avec atelier mémoire très ludique organisé par Cogit'Anim. Grand succès aussi pour cette action, puisqu'elle rassemblait des personnes que j'avais contactée qui ne faisait habituellement aucune activité dans le village, notamment 3 personnes de l'Ehpad qui sont venus. Un grand moment convivial entre tous qui attende avec impatience un nouvel atelier de ce type. La Directrice des services sociaux de la Communauté de Commune, nous a remercié tout particulièrement pour avoir mené à bien cet atelier lors de la semaine bleue car beaucoup de communes n'ont pas voulu y participer.
- Plus de nouvelles du projet Ages et Vies

FINANCES :

- La Commission s'est tenue lundi dernier pour l'explication des états budgétaires au 30 septembre 2021
- Les travaux de changement de Trésorerie de Manzat à Riom n'ont pas été simple, surtout pour Mylène la comptable, car beaucoup de travail en double. Heureusement les personnes qui traitent nos 3 budgets ont l'air plus conciliantes que le personnel de Manzat, mais on va attendre encore un peu avant de valider.

Jean-Michel GRIVOTTE

Il informe que la commission développement se réunira mardi 19 octobre 2021 pour discuter en outre des points d'avancement du projet des places. L'avant-projet est disponible en mairie pour les conseillers qui le souhaitent.

Concernant le stationnement de la place dès que les travaux de réseaux seront finis une partie de celle-ci sera accessible. Mais le marché restera Cour de la Mairie.

Le Maire

Levée de séance à 22h28



Le secrétaire de séance Bernard GARCEAU

Le maire,

les Adjointes,

les conseillers

